



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le **29 AOUT 2014**

Service Urbanisme, Aménagement, Risques  
et Développement durable  
Unité Gestion crises – sécurité routière-  
transports

Référence : FA-n° 28--2014

Madame,

Par courrier du 26 mai 2014, vous me demandez des précisions sur les projets routiers, notamment sur la route nationale n°150, entre Saintes et Royan.

L'arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 a pour effet de reclasser une portion de 2240 m de la route nationale 150 en route départementale 150. Cette petite portion de route est située entre l'aérodrome de Royan-Médis et la RD 25.

En ce qui concerne « l'éclatement des flux » à la sortie de Saujon, celui-ci fait partie des projets du Schéma Routier Départemental 2010/2030. Cet éclatement comprend les raccordements à la RN150, de la RD 117 (liaison Semussac/Saujon) et de la RD 14 (liaison La Tremblade/Saujon) dans la partie sud -sud ouest de Saujon et l'aboutissement d'une voie nouvelle reliant la RN150 et la RD733 ((liaison Saint-Agnant/Saujon).

À ce jour, l'étude du tracé étant en cours d'élaboration, il m'est impossible de vous fournir un plan de ce projet. Toutefois, le Conseil Général doit communiquer sur le projet après les résultats des études, probablement à l'automne prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Association Terre de Saintonge  
5 chemin des Perches, Les Aurits  
17600 Saujon

La Préfète

**Béatrice ABOLLIVIER**

Copie adressée à : M. le président du conseil général de Charente-Maritime,